# CONDITIONS DE LOCATION

PAIEMENT :

La réservation deviendra effective dès lors que le Propriétaire aura reçu un des deux exemplaires préalablement renseigné et signé par lui et dûment complété et signé par le Locataire accompagné du montant des arrhes égal à 25% du loyer, avant la date indiquée sur le contrat.

Une caution de 150 Euros sera demandée le jour de l'arrivée, ce à fin de garantie en cas de dégradation ou de modification du bien loué. Cette caution sera restituée en fin de séjour après visite du bien si aucune dégradation n'a été constatée.

Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée. (Location du samedi - arrivée 15h00 - au samedi – départ 10h00)

UTILISATION DES LIEUX :

A son départ, le Locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée.

Le Preneur s'oblige à maintenir en parfait état les installations sanitaires, électriques et de chauffage pour lesquelles il devra prendre toutes les précautions d'usage. Toutes réparations rendues nécessaires par négligence ou mauvaise utilisation en cours de location seront à la charge du preneur.

ANNULATION – INTERRUPTION :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée :

1) Avant l'entrée en jouissance : Les arrhes restent acquises au propriétaire. Toutefois, elles peuvent être restituées quand le meublé aura été reloué pour le même période.
2) Si le locataire n'est pas présenté le jour mentionnée sur le contrat : Passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :
    a. Le présent contrat est considéré comme résilié
    b. Les arrhes restent acquises au propriétaire
    c. Le propriétaire peut disposer de son meublé
3) En cas d'annulation de la location par le propriétaire : Ce dernier reversera au locataire le double du montant des arrhes qu'il a perçu

ASSURANCES :

Le Locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué.

Il doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances).

Dans l'hypothèse contraire, il doit intervenir auprès de sa compagnie d'assurances et lui réclamer l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de la clause villégiature.
Une attestation d'assurance sera réclamée à la réservation.

Mr et Mme Bureau Robert
35 rue de la grande Maufinée – 49240 Avrillé
☎ : 02.41.34.56.67 ☎ : 06.79.01.55.32
✉ : contact@gite-la-tranquillite.fr – Visitez la location : http://www.gite-la-tranquillite.fr